

CARTE COMMUNALE

Légende :
..... Périimètre constructible

□ Périimètre de réciprocité agricole
— Parcellaire
■ Bâti existant

A : zone constructible
B : Zone non constructible

Echelle : 1/2000

Document approuvé
par délibération du
Conseil Municipal le
9 mars 2007

Document approuvé
par arrêté préfectoral du
12 JUL. 2007

Le Maire :

Le Maire,
E. Schaeffer



Le Préfet :



TOPOS
atelier d'urbanisme
3 Place de l'Etoile
67 210 OBERNAI
mail@toposweb.com

ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Vu pour être annexé à l'arrêté communautaire du
31 juillet 2019



Le Président,
Bernard FREUND